



The Green Cocoon SPRL  
Rue de la Terre à Brique 4  
7522 MARQUAIN

Tél: 069/49.50.90  
Fax: 069/49.50.91  
TVA : BE0658.982.168

www.morphomat.be  
info@morphomat.be

LIQUIDATION

BELGIQUE

Tél: /

IBAN: BE04 0689 0579 6131  
BIC : GKCCBEBB

## Devis

### A MENTIONNER LORS DU PAIEMENT

P. 1 / 4

DATE	Validité	N°	REFERENCE
28/09/2023	12/10/2023	Devis 7230288	mise à jour 30/11/2023

Désignation	Qté	Unité	Prix Unit.	%	PU Net	Total	TVA	
STEICO UNIVERSAL 35MM 600X2230mm <R11	52.1820	M2	19.0000	30.0%	13.3000	694.02	21	39 Plaque(s)
STEICO PROTECT 40MM 1325X600 >R5	19.8750	m²	18.5300	30.0%	12.9710	257.80	21	25 Plaque(s)
STEICO PROTECT DRY 100MM 1325 X 600 >R5	7.9000	M2	35.1400	30.0%	24.5980	194.32	21	10 Plaque
ISONAT FIBERWOOD MULTISOL 140 DROIT 40X600X1900 <R9	59.2800	m²	18.5100	30.0%	12.9570	768.09	21	52 Plaque(s)
ISONAT FLEX 55 PLUS 036 200X1220X580 >R11	4.2450	m²	21.8000	30.0%	15.2600	64.78	21	2 Paquet(s)
ISOLIEGE GRANULES chape soufflage 2 à 4 MM 250L >R11	21.0000	Sac(s)	64.6250	30.0%	45.2375	949.99	21	21 Sac(s)
ISOLIEGE FACADE RABAT 60MM 980 x 480mm	7.0500	M2	73.6607	30.0%	51.5625	363.52	21	15 Plaque(s)
BELGOLAN LAINE DE MOUTON 60MM 1M X 1.2 M	6.0000	M2	13.7400	30.0%	9.6180	57.71	21	1 Paquet(s)
FIBRA PURE LAINE à calfeutrer 20MM 0.3M X 15M	15.0000	Rouleau(x)	23.4000	30.0%	16.3800	245.70	21	15 Rouleau(x)
FIBRA LAINE DE MOUTON 120MM 0.6M X 8 M	9.6000	M2	17.2000	30.0%	12.0400	115.58	21	2 Rouleau
FIBRA LAINE DE MOUTON 50MM 0.6M X 14 M	84.0000	M2	10.6000	30.0%	7.4200	623.28	21	10 Rouleau
FIBRA SOUS COUCHE FEUTRE PURE LAINE 5MM 1M X 15M	4.0000	Rouleau(x)	57.0000	30.0%	39.9000	159.60	21	4 Rouleau(x)
MATGREEN JUTE REMPLISSAGE 5 KG +/-40L	4.0000	Boite(s)	23.6250	30.0%	16.5375	66.15	21	4 Boite(s)
SALOLA sous-toiture AEROMAX R3 STRONG 2BA 1.50M (au m²)	822.0000	m²	2.2400	30.0%	1.5680	1 288.90	21	548 Mètre c...
BT PARQUET BAMWOOD CARA. HUILE 10X130X915 -F10BOC130	55.1870	M2	58.2300	30.0%	40.7610	2 249.48	21	29 Paquet(s)
BT PARQUET VERT. CHAMPAGNE HUILE 12X96X960 -F12VOCH96	8.2800	M2	43.8000	30.0%	30.6600	253.86	21	3 Paquet(s)
YEPP PLANCHER TECK ROYAL 10 X 70 mm	15.3300	M2	85.0500	40.0%	51.0300	782.29	21	
PARADOR SOUS COUCHE UNO PROTECT 10M2	3.0000		42.0000	40.0%	25.2000	75.60	21	
PANNEAU BAMBOU VC 2440X620X3 AR00561	2.0000		82.0690	30.0%	57.4483	114.90	21	

## A MENTIONNER LORS DU PAIEMENT

P. 2 / 4

DATE	Validité	N°	REFERENCE
28/09/2023	12/10/2023	Devis 7230288	mise à jour 30/11/2023

Désignation	Qté	Unité	Prix Unit.	%	PU Net	Total	TVA	
MDF ECOLOGIQUE 18mm 1220x2440	20.8300	m²	15.4700	30.0%	10.8290	225.57	21	7 Plaque(s)
MATGREEN COLLE CPO 12 KG	16.0000	Pièce(s)	89.0000	40.0%	53.4000	854.40	21	16 Pièce(s)
CARREAUX PATRIMOINE 16x16X2 ORANGE	8.9600	M2	138.6969	40.0%	83.2181	745.63	21	350 Pièce(s)
FAKRO FENETRE FTW-V P2 55X78	1.0000	Pièce(s)	325.6800	20.0%	260.5440	260.54	21	1 Pièce(s)
FAKRO RACCORD EHV-P 55x78	1.0000	Pièce(s)	86.8000	20.0%	69.4400	69.44	21	1 Pièce(s)
FAKRO FENETRE FTW-V P2 94X140	1.0000	Pièce(s)	557.5200	20.0%	446.0160	446.02	21	1 Pièce(s)
FAKRO RACCORD EHV-PT thermo 94X140	2.0000	Pièce(s)	145.0800	20.0%	116.0640	232.13	21	2 Pièce(s)
FAKRO CADRE ISOLANT XTI 94X140	2.0000	Pièce(s)	105.4900	20.0%	84.3920	168.78	21	2 Pièce(s)
ARGILUS BADIGEON GRIS SOURIS 5KG	3.0000	Pièce(s)	76.9057	40.0%	46.1434	138.43	21	3 Pièce(s)
ARGILUS BADIGEON GRIS BRETON 5KG	2.0000	Pièce(s)	75.4528	40.0%	45.2717	90.54	21	2 Pièce(s)
GAMME DECO MICA NOIR SACHET	2.0000	Pièce(s)	13.8113	40.0%	8.2868	16.57	21	2 Pièce(s)
GAMME DECO QUARTZITE NOIRE hs	2.0000	Pièce(s)	10.0943	40.0%	6.0566	12.11	21	2 Pièce(s)
GAMME DECO OPALINE BLANC hs	1.0000	Pièce(s)	11.6792	40.0%	7.0075	7.01	21	1 Pièce(s)
ARGILUS FIBRES DE LIN POUR FINITION 25KG	6.0000	Pièce(s)	8.3585	40.0%	5.0151	30.09	21	6 Pièce(s)
ARGILUS STUC ROUGE MARRAKECH 5KG	2.0000	Sac(s)	84.3962	40.0%	50.6377	101.28	21	2 Sac(s)
ARGILUS STUC JAUNE PROVENCE 5KG	1.0000	Sac(s)	85.7736	40.0%	51.4642	51.46	21	1 Sac(s)
BATICLAY CORPS D ENDUIT TERRE CHAUX 25 Kg	4.0000	Sac(s)	22.9434	40.0%	13.7660	55.06	21	4 Sac(s)
ARGILUS ISOL'ARGILUS 50 L 10 KG	35.0000	Sac(s)	24.7170	40.0%	14.8302	519.06	21	35 Sac(s)
TUBAG ENDUIT CHAUX-TRASS TKPL 0-2MM 30KG	8.0000	Sac(s)	20.8103	40.0%	12.4862	99.89	21	8 Sac(s)
ARGILUS MONOCOUCHE 25 KG NATUREL	1.0000	Sac(s)	22.4167	40.0%	13.4500	13.45	21	1 Sac(s)
ARGILUS MONOCOUCHE 25 KG MARRON	8.0000	Sac(s)	25.1875	40.0%	15.1125	120.90	21	8 Sac(s)
ARGILUS MONOCOUCHE 25 KG TERRE DE MONS	1.0000	Sac(s)	29.6042	40.0%	17.7625	17.76	21	1 Sac(s)
ARGILUS MONOCOUCHE 25 KG GRIS DE KERZULEC	8.0000	Sac(s)	27.8750	40.0%	16.7250	133.80	21	8 Sac(s)
HOFFMANN CIMENT DECARBONE H-IONA 25KG SSC32,5N -CE	37.0000	Sac(s)	13.0700	40.0%	7.8420	290.15	21	37 Sac(s)
FERMACELL ENDUIT AU ROULEAU 10KG 79168	4.0000	Pièce(s)	49.5180	40.0%	29.7108	118.84	21	4 Pièce(s)
ARGILUS FINITION SANS 25 KG MARRON	2.0000	Sac(s)	56.3750	40.0%	33.8250	67.65	21	2 Sac(s)
AKURIT KGP- G 24135 ENDUIT CHAUX PLATRE 25KG	153.0000	Sac(s)	8.7069	40.0%	5.2241	799.29	21	153 Sac(s)
0.75L LASURE UV NOYER 450	1.0000	Pot(s)	25.2643	40.0%	15.1586	15.16	21	1 Pot(s)
0.75L LASURE UV BLANC 450	3.0000	Pot(s)	25.2643	40.0%	15.1586	45.48	21	3 Pot(s)
2.5L LASURE UV BLANC 450	2.0000	Pot(s)	72.1778	40.0%	43.3067	86.61	21	2 Pot(s)
2.5L LASURE UV PIN 450	1.0000	Pot(s)	72.1778	40.0%	43.3067	43.31	21	1 Pot(s)
2.5L LASURE UV CHENE 450	1.0000	Pot(s)	72.1778	40.0%	43.3067	43.31	21	1 Pot(s)
2.5L vernis AQUASOL INCOLORE 470	7.0000	Pot(s)	94.5200	40.0%	56.7120	396.98	21	7 Pot(s)
0.25L HUILE DURE CIRE BLANCHE 258	1.0000	Pot(s)	16.0773	40.0%	9.6464	9.65	21	1 Pot(s)
0.75L HUILE DURE CIRE GRISE 258	2.0000	Pot(s)	35.5518	40.0%	21.3311	42.66	21	2 Pot(s)
2.5L HUILE DURE CIRE BLANCHE 258	1.0000	Pot(s)	106.8469	40.0%	64.1081	64.11	21	1 Pot(s)
0.75L HUILE ENTRETIEN 250	1.0000	Pot(s)	23.5191	40.0%	14.1115	14.11	21	1 Pot(s)
0.75L HUILE DURE CIRE NEUTRALISANTE 258	5.0000	Pot(s)	35.5518	40.0%	21.3311	106.66	21	5 Pot(s)
2.5L HUILE DURE CIRE NEUTRALISANTE 258	1.0000	Pot(s)	106.8469	40.0%	64.1081	64.11	21	1 Pot(s)
0.75L HUILE DURE CIRE INCOLORE BRILLANTE 264	1.0000	Pot(s)	28.3904	40.0%	17.0342	17.03	21	1 Pot(s)
HUILE DURE NEUTRALISANTE 0.75L	3.0000	Pot(s)	26.3585	40.0%	15.8151	47.45	21	3 Pot(s)

DATE	Validité	N°	REFERENCE
28/09/2023	12/10/2023	Devis 7230288	mise à jour 30/11/2023

Désignation	Qté	Unité	Prix Unit.	%	PU Net	Total	TVA	
0.25L HUILE DURE CIRE CHENE FONCE 258 hs	1.0000	Pot(s)	16.0773	40.0%	9.6464	9.65	21	1 Pot(s)

Certifié sincère et véritable à la somme de dix neuf mille trois cent quatre-vingt et un euro(s) quarante deux cent(s)

TVA	Base	Total TVA
21.00 %	16 017.70	3 363.72

Total HTVA	16 017.70	
Total TVA	3 363.72	
<b>Total TTC</b>	<b>19 381.42</b>	EUR

Les prix indiqués sont départ dépôt sauf spécification contraire.

Voir conditions générales de vente au verso  
ou disponibles sur demande

Pour réception, quantités et marchandises contrôlées par le client

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Article 1 : APPLICABILITE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES

- 1.1. The Green Cocoon est une SRL, dont le siège social est situé rue de la Terre à Briques 4 à 7522 Marquain, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0658.982.168, ci-après dénommée « le vendeur », et qui exerce une activité de négoce en matériaux de construction ainsi qu'installateur de poêles à bois et à pellets.
- 1.2. Le client peut être toute personne physique ou morale qui entre dans une relation contractuelle de quelque nature que ce soit avec le vendeur, ci-après dénommé « l'acheteur ».
- 1.3. Sauf convention contraire et expresse, toute commande ou tout achat est soumis aux présentes conditions générales, à l'exclusion des conditions propres au client.
- 1.4. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent également à la vente en ligne d'articles de notre assortiment.

## Article 2 : COMMANDES

- 2.1. Les informations contenues dans les catalogues et webshop du vendeur ne valent qu'à titre de simples renseignements.
- 2.2. Les devis et offres de prix délivrés au client sont, sans engagement, valables un mois. Tous les prix du vendeur s'entendent hors taxes.
- 2.3. La commande n'est définitive qu'à partir de la signature du bon de commande par le client et du versement d'un acompte de minimum 30% du montant du bon de commande. Outre les présentes conditions générales, les droits et obligations des parties sont précisés par le bon de commande.
- 2.4. Sauf dérogation expresse du vendeur, la livraison ne sera pas faite (ou même programmée) avant réception du paiement intégral de la commande.
- 2.5. Le vendeur se réserve toutefois le droit de livrer un modèle légèrement différent du modèle commandé (aléas de fabrication au niveau des mesures, des couleurs, ...). En aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu responsable des différences de nuance, mesure, poids ou tout autre différence éventuelle des produits livrés par rapport à l'échantillon présenté. Les différences éventuelles n'autorisent pas une annulation de la commande et doivent être tolérées par le client.

## Article 3 : PRIX ET PAIEMENT

- 3.1. Les prix de vente apparaissant dans les magasins, catalogues, listes de prix et/ou webshop du vendeur sont indicatifs, et peuvent être modifiés sans avis préalable.
- 3.2. Le vendeur se réserve le droit d'adapter les prix si les coûts augmentent entre le moment de la confirmation de la commande et le moment de son exécution du fait d'une modification d'un ou de plusieurs facteurs déterminant le coût de revient ou par suite de mesures prises par les autorités. Le vendeur a le droit de répercuter cette augmentation sur l'acheteur pour autant que le prix initialement convenu ne soit pas augmenté de plus de 25 %. Dans le cas contraire, l'acheteur pourra renoncer à l'achat sans pouvoir toutefois prétendre à une quelconque indemnisation.
- 3.3. Sauf stipulation contraire, toutes les factures sont payables au comptant par carte de débit/crédit, virement ou cash. S'il est convenu que la facture n'est pas payable au comptant, les conditions d'ouverture de compte et de délais de paiement sont déterminées par le vendeur.
- 3.4. En cas de non-paiement à l'échéance, l'acheteur est redevable au vendeur, de plein droit et sans mise en demeure, d'un intérêt au taux calculé conformément à la loi du 2 août 2002 ainsi que celle du 20 décembre 2002 sur la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, avec un minimum de dix pour cent l'an. L'acheteur est également redevable, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire égale à quinze pour cent du prix hors taxe convenu avec un minimum de deux cent cinquante euros.
- 3.5. Le non-respect des modalités de paiement entraîne également, de plein droit et sans mise en demeure, la déchéance du terme et rend immédiatement exigibles, dans leur intégralité, toutes les sommes dues au vendeur par le client quand bien même les factures ne seraient pas encore venues à échéance. Le vendeur se réserve en outre le droit de suspendre tout contrat en cours sans indemnisation pour le client et sans préjudice du droit de réclamer le remboursement des frais encourus et du dommage subi.
- 3.6. En cas de contestation quel qu'en soit le motif, le client est tenu de payer à l'échéance de la facture les sommes dues pour la partie de la commande ou de la livraison qui n'est pas contestée.

## Article 4 : FONCTIONNEMENT DE LA VENTE EN LIGNE

- 4.1. Le paiement d'une commande effectuée en ligne s'effectue au préalable, sauf convention contraire et expresse. La vente est conclue à la réception du courriel de confirmation.
- 4.2. Les images sont à titre purement illustratif (et peuvent comporter des éléments qui ne sont pas compris dans le prix ou qui diffèrent de l'article). Le vendeur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'erreurs matérielles, d'erreurs d'impression ou d'informations incomplètes, trop générales ou non mises à jour.
- 4.3. Le vendeur se réserve le droit de refuser des commandes dans les cas suivants :
  - en cas de sérieux soupçons d'abus de droit ou de mauvaise foi du client ;
  - en cas d'épuisement du stock ou d'un article qui n'est plus disponible ;
  - en cas de force majeure.

## Article 5 : TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES

- 5.1. La propriété des matériaux livrés n'est transférée au client qu'après le paiement intégral du prix.
- 5.2. Le transfert des risques au client s'opère dès la livraison des matériaux sur chantier ou chez le client. Le client assume, dès la livraison, la garde des matériaux vendus et est responsable des dommages causés. En cas de reprise des matériaux, les pertes de valeur subies seront déduites des acomptes versés par le client.

## Article 6 : LIVRAISON – TRANSPORT

- 6.1. La livraison ne peut être effectuée qu'en un lieu accessible à des camions de 30 tonnes. La livraison comprend le transport jusqu'au chantier indiqué par le client ainsi que le déchargement des marchandises au pied du camion au moyen de l'engin de levage dont il est équipé. La livraison ne comporte aucune autre manutention.
- 6.2. Si la facture est payable au comptant et si les matériaux n'ont pas été payés à la commande, le chauffeur ne procédera au déchargement qu'après paiement par l'acheteur. Le défaut de paiement à la livraison et l'impossibilité de décharger entraîneront la déduction des frais de transport et de manutention prévus ci-après.
- 6.3. Les délais de livraison et d'exécution éventuellement stipulés ne sont qu'indicatifs et ne sont jamais de rigueur. La responsabilité du vendeur ne pourra être engagée en raison d'un retard dans la livraison ou l'exécution qu'à l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la réception d'un courrier de mise en demeure du client.
- 6.4. Lorsque le client prend livraison, ou charge un tiers de prendre livraison, des marchandises chez le vendeur, les marchandises voyagent sous la responsabilité du client.
- 6.5. Le client doit veiller à permettre la livraison et le déchargement des matériaux sur le chantier. Il doit notamment veiller à prévoir une place, pour le stationnement du camion, appropriée au déchargement des marchandises.
- 6.6. L'acheteur doit être présent ou valablement représenté pour réceptionner la marchandise et signer la note d'envoi. Si l'acheteur est absent et/ou n'est pas valablement représenté pour réceptionner les marchandises, ou si le vendeur est dans l'impossibilité de livrer du fait de l'acheteur, (par exemple lorsque le lieu de déchargement est inaccessible ou qu'un stationnement n'a pas été prévu par l'acheteur) ou si le vendeur n'a pas été prévenu par l'acheteur minimum 48h à l'avance d'un empêchement, celui-ci sera redevable des frais de transport, des frais de manutention, des éventuels frais de stockage, et des frais liés à la nouvelle livraison.

## Article 7 : RETOUR OU ECHANGE DE MARCHANDISES

- 7.1. Les retours ou échanges ne sont éventuellement acceptés que si ceux-ci sont réalisés
  - dans un délai de 14 jours suivant la date d'enlèvement ou de livraison ; et
  - après que le vendeur ait donné son accord ; et
  - aux conditions précisées aux articles suivants.
- 7.2. Les retours ou échanges ne sont éventuellement acceptés que si
  - les quantités de marchandises retournées n'excèdent pas 10% (par système) des quantités commandées ; et que
  - les marchandises n'ont pas été utilisées, sont propres, accompagnées de tous leurs accessoires, et toujours dans l'emballage d'origine.
- 7.3. Les retours ou échanges ne s'exercent pas pour
  - les articles qui sont fabriqués selon les spécifications du client ;
  - les articles qui se gâtent rapidement ou dont la durée de conservation est limitée ;
  - les articles qui sont irrémédiablement mélangés avec d'autres produits après la livraison en raison de leur nature.
- 7.4. Sauf dérogation expresse du vendeur, le remboursement sera fait par bon d'achat. Les produits repris ne le seront qu'à concurrence de 80% de leur prix d'achat ; et des frais administratifs pourront être appliqués.
- 7.5. Tout retour ou échange éventuel de marchandises se fait sur demande expresse de l'acheteur ; géré par lui-même et à sa charge.

## Article 8 : GARANTIE

- 8.1. Dans les limites et conditions ci-après déterminées, le vendeur accorde une garantie aux matériaux stipulés de premier choix, à l'exclusion des matériaux de second choix (tels que les articles vendus en promotion ou liquidation ou les modèles d'exposition, ...), de réemploi, et des stocks constitués chez le client.
- 8.2. Cette garantie s'applique de la manière suivante :
  - Les vices apparents et la non-conformité de la livraison avec la commande (autre que visée sous l'article 2.5.) doivent être signalés au vendeur, à peine de déchéance, lors de la livraison ou, si les marchandises devaient être déballées ou montées par lui, par lettre recommandée ou par mail dans un délai de deux jours calendrier à compter de la livraison.
  - Les vices cachés sont couverts par la garantie pendant une période maximale d'un an à compter de la livraison. Ils doivent être notifiés au vendeur, à peine de déchéance, par lettre recommandée, dans un délai de deux jours calendrier à partir du moment où le client les a constatés ou aurait normalement dû les constater.
  - La garantie ne s'étend pas aux conséquences d'une usure normale, ni à celles d'un usage ou d'une mise en oeuvre anormaux ou fautifs ou d'un mauvais entretien.
  - 8.3. La garantie est limitée, au choix du vendeur, soit au remplacement de la marchandise, soit à la réparation lorsqu'elle est possible, soit à l'application de l'article 1644 du Code civil. La garantie est strictement limitée au remplacement ou la réparation des matériaux reconnus défectueux, à l'exclusion de toute intervention dans les frais de pose, enlèvement, etc., ainsi qu'à l'exclusion de tout autre dommage éventuellement subi tel que la privation de jouissance.
- 8.4. Le vendeur n'encourt aucune responsabilité par suite de la difficulté ou de l'impossibilité de réassortir des fournitures dans une teinte identique.
- 8.5. La garantie ne s'exerce qu'à condition que le client ait respecté ses engagements contractuels, notamment en matière de paiement.

## Article 9 : RECLAMATION

- 9.1. Toute réclamation relative aux marchandises fournies, aux services prestés ou à la facture, à l'exception de celles visées à l'article 8.2., doit, sous peine de nullité, être adressée au vendeur par lettre recommandée dans les deux jours calendrier de la réception de la facture.

## Article 10 : RUPTURE UNILATÉRALE - FORCE MAJEURE

- 10.1. En cas de force majeure, la partie qui en est victime est déchargée de toute responsabilité. Elle peut réduire les engagements, rompre la convention ou en annuler l'exécution, sans qu'elle ne soit tenue de payer une quelconque indemnité.
- 10.2. Peuvent entre autres constituer des cas de force majeure : les guerres, guerres civiles, mobilisation, troubles, grèves, lock-out, rupture de machines, incendie, interruption des moyens de transport, difficultés en approvisionnement en matières premières, matériaux et énergie, restrictions ou dispositions imposées par les autorités, etc.

## Article 11 : PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

- 11.1. La Déclaration et Politique de respect de la vie privée du vendeur s'applique à toutes les données à caractère personnel concernant l'acheteur, collectées et traitées par le vendeur.
- 11.2. Par l'utilisation des sites Internet, applications, boutiques en ligne et autres produits et services du vendeur, l'acheteur marque son accord avec l'application de cette déclaration et politique de respect de la vie privée aux données à caractère personnel traitées par le vendeur.
- 11.3. À tout moment, l'acheteur bénéficie du droit d'accès, de contrôle et de rectification des données personnelles le concernant, selon la procédure décrite dans la déclaration et politique de respect de la vie privée du vendeur.

## Article 12 : DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

- 12.1. Les relations entre le vendeur et ses clients sont soumises au droit belge quelle que soit la nationalité des clients.
- 12.2. Tout litige ressort de la compétence exclusive des cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Tournai.